Département du Bas-Rhin

Communauté de Communes du Kochersberg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 juillet 2025

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37 — Date de convocation : 26/06/2025
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01 — ***Délibération N° D-2025-0307-03***

Membres présents : 36 membres
Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.
Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.
Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.
Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à Mme HUCKERT Claudine pour voter en son nom.
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37
Madame HALTER Estelle.

Objet : Mise en place d'une nouvelle filière de collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)

Considérant que :

- La loi AGEC (loi n° 2020-105 du 10 février 2020) instaure une filière REP pour les Articles de bricolage & de jardin (ABJ) depuis le 1er janvier 2022,
- Cette filière vise à développer la collecte séparée, le recyclage, la réparation et le réemploi de ces produits,
- deux éco-organisme ont été agréés par l'Etat pour la filière des articles de bricolage et de jardin pour les catégories 3 et 4, à savoir Ecomaison et Valobat,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet de convention-type proposé par les éco-organismes Eco-Maison et Valobat pour la gestion de la filière REP ABJ.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et annexes, ainsi que tout document nécessaire.
- **d'engager** la collectivité à :
  - Mettre en place la collecte séparée des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) pour les catégories 3 et 4, conformément au cahier des charges,
  - Former les agents via les actions proposées par l'organisme,
- **De fixer** la durée de la convention à quatre ans (correspondant à l'agrément de l'éco-organisme) à compter du 01 janvier 2024, soit jusqu'au 01 décembre 2027.

Fait à Truchtersheim, le 07 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

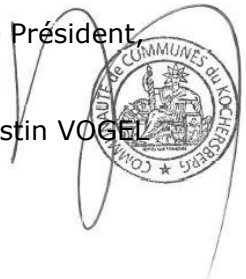

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20250703-D-2025-0307-03-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025